
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 2 (1974)

DOI: 10.11588/fr.1974.0.46424

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

PIERRE GASNAULT

DOCUMENTS COMPTABLES DU VII^e SIÈCLE PROVENANT
DE SAINT-MARTIN DE TOURS*

(Planches I et II)

L'intérêt que les érudits du XVII^e et du XVIII^e s. portaient au papyrus explique en partie la conservation des documents mérovingiens originaux ici présentés. En 1703, en effet, dom Bernard de Montfaucon remarqua que la reliure du manuscrit 88 de l'abbaye Saint-Martin de Tours, manuscrit du VIII^e s. qui renfermait le commentaire latin sur le livre de Job du prêtre Philippe, était constituée par la réunion de feuillets de papyrus et de parchemin. Sur les feuillets de papyrus était copié un texte en onciales grecques. C'était le premier manuscrit grec sur papyrus que voyait Montfaucon; aussi ne manqua-t-il pas de mentionner cette découverte dans sa *»Palaeographia graeca«* parue quatre ans plus tard¹. Des notes relatives au manuscrit 88 de Saint-Martin, quelque peu postérieures et malheureusement restées anonymes, précisaient que les feuillets de parchemin provenaient *»d'anciens livres de cens«* où l'on voyait *»en écriture cursive mérovingienne des noms de censitaires avec leurs redevances en bleds«* et *»en argent«*².

Comme tous les manuscrits de Saint-Martin, le manuscrit 88 se retrouva au lendemain de la Révolution française dans la bibliothèque de la ville de Tours, mais il en disparut peu après. Il réapparaît à Paris, en 1831, dans la bibliothèque d'un certain abbé Allard. Mais celui-ci mourut le 28 octobre 1831 et, lors de la vente publique de sa bibliothèque qui eut lieu en février 1832, l'expert, le libraire Techener, pour en tirer

* Cette communication, présentée au Colloque historique franco-allemand de Trèves (27-30 septembre 1970), est extraite de l'introduction à l'édition des ces documents qui doit prendre place dans la *»Collection de documents inédits sur l'histoire de France«* publiée par le Comité des travaux historiques et scientifiques.

¹ B. de MONTFAUCON, *Palaeographia graeca*, Parisiis, 1707, p. 214-215. Voir aussi du même auteur *Supplément au livre de l'Antiquité expliquée*, t. III, Paris, 1724, p. 211, et *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova*, t. II, Parisiis, 1739, p. 1337.

² Collection Bréquigny 34, f. 27^v-28, note éditée par L. DELISLE, Notice sur les manuscrits disparus de la Bibliothèque de Tours pendant la première moitié du XIX^e s., dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. XXXI, 1^{ère} partie, Paris, 1884, p. 215.

un plus grand profit, proposa séparément le manuscrit et la reliure³. Le manuscrit fut acheté par le libraire Tilliard pour le baron de Westreenen et c'est aujourd'hui le manuscrit 10 A 1 du Musée Meermannno-Westreenianum de La Haye⁴. Un feuillet de garde détaché est entré à la Bibliothèque nationale en 1887 avec la collection de Jules Desnoyers⁵. Quant à la reliure achetée par un anglais, elle aboutit très rapidement dans la collection de sir Thomas Phillipps; elle y reçut tardivement le numéro 28 967.

Pendant le XIX^e s., trois érudits seulement G. H. Pertz, J.-B. Pitra et H. Schenkl remarquèrent ce curieux vestige et le signalèrent brièvement⁶. Le mérite de l'avoir identifié revint à M. Bernhard Bischoff qui put l'examiner en 1934. Dans un article paru en 1939, il en souligna le très grand intérêt et publia le déchiffrement de l'un des feuillets de parchemin⁷. M. Albert Bruckner y consacra une étude plus détaillée en 1967⁸, tandis qu'en novembre de la même année, le manuscrit Phillipps 28 967 passait en vente à la galerie Sotheby de Londres. Il prit alors le chemin des Etats Unis d'Amérique, mais peu de temps après, l'acquéreur, le libraire américain Hans Peter Kraus, décida d'en faire don à la France et le remit, au début de l'été 1968, au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

L'étude des feuillets de papyrus qui renferment une homélie d'Ephrem le Syrien écrite en onciales grecques de type copte⁹, n'est pas du ressort de ce colloque. Il serait néanmoins intéressant de préciser la date à laquelle ce manuscrit copié au VII^e s. en Egypte ou dans les régions voisines parvint en Occident et spécialement à Tours. Il n'est pas impossible que ce soit dès la fin de l'époque mérovingienne; malheureuse-

³ Catalogue de vieux livres et d'anciens manuscrits provenant du cabinet de M. de B ** et du restant de la bibliothèque de M. Alard, après son décès, dont la vente aura lieu le 14 février 1832 . . . , Paris, 1832, nos 30 et 39bis.

⁴ E. A. LOWE, *Codices latini antiquiores*, t. X, Oxford, 1963, n° 1571.

⁵ Nouv. acq. latines 2332, f. 3. Voir L. DELISLE, *Collections de M. Jules Desnoyers. Catalogue des manuscrits anciens et des chartes*, Paris, 1888, p. 52.

⁶ G. H. PERTZ, *Reise nach London und Middlehill vom Julius bis September 1844*, dans *Archiv*, t. IX (1847), p. 490; J.-B. PITRA, *Second rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique et des cultes, sur quelques recherches littéraires dans les principales bibliothèques d'Angleterre*, dans *Archives des missions scientifiques*, t. I, Paris, 1850, p. 560; H. SCHENKL, *Bibliotheca patrum latinorum britannica*, t. I, ii, Wien, 1892, p. 154, n° 2148.

⁷ B. BISCHOFF, *Ein wiedergefundener Papyrus und die ältesten Handschriften der Schule von Tours*, dans *Archiv für Kulturgeschichte*, t. XXIX (1939), p. 25-38 (réimprimé dans B. BISCHOFF, *Mittelalterliche Studien*, t. I, München, 1966, p. 6-16).

⁸ A. BRUCKNER et R. MARICHAL, *Chartae latinae antiquiores. Part IV. Great Britain (without British Museum, London)*, Olten, Lausanne, 1967, p. 21-23, n° 238, avec édition et fac-similé du même feuillet.

⁹ J. IRIGOIN, *L'onciale grecque de type copte*, dans *Jahrbuch der Österreichischen Byzantinischen Gesellschaft*, t. VIII (1959), p. 36.

ment, nous n'en possédons aucune preuve formelle. Nous ne connaissons pas plus le chemin qu'il a pu emprunter: sud de la France, Italie ou Espagne.

*

Trente et un feuillets de parchemin ont été retirés de la reliure de l'ancien manuscrit 88 de Saint-Martin de Tours, mais c'est seulement sur vingt sept d'entre eux que se discernent les vestiges plus ou moins bien conservés d'un texte latin. Toutefois trois des quatre feuillets restés blancs supportent le décalque de quelques lettres grecques ou latines qui proviennent des feuillets de papyrus ou de parchemin auxquels ils étaient collés (ff. 28-30). Un parchemin (f. 27), qui constituait le feuillet extérieur de la reliure, ne comporte qu'un titre latin sur deux lignes, datable de la seconde moitié du XV^e s., et qu'une ancienne cote du début du XIX^e s. Les caractères tracés sur les vingt six autres feuillets remontent à l'époque mérovingienne.

Tous les parchemins ont été mutilés, sans doute au moment de leur réutilisation; il est donc difficile de tirer des conclusions définitives sur leurs dimensions et leur présentation originelles. Dans leur état actuel, le plus petit (f. 25) mesure 60 mm. sur 30 mm.; deux autres sont réduits à l'état d'étroites bandes de 25 mm. de haut sur 276 mm. de large pour l'un (f. 24) et de 320 mm. de haut sur 20 mm. de large pour l'autre (f. 23); les plus grands, au nombre de cinq, ont une surface d'environ 310-320 mm. sur 220-230 mm.

Les parchemins ne sont écrits que d'un côté, le côté chair. Néanmoins, neuf d'entre eux comportent au dos une mention qui peut être soit un chiffre, soit quelques mots, voire même deux ou trois lignes. Malheureusement, car elles devraient fournir une clef pour l'interprétation de l'ensemble, ces mentions sont particulièrement difficiles à déchiffrer.

Les textes transcrits au recto sont disposés en colonnes dont le nombre varie, suivant les feuillets, entre une et cinq. Sur treize feuillets les colonnes sont séparées par un trait; celui-ci, tiré sans le secours d'une règle, est rarement rectiligne et parallèle au bord du parchemin; le plus souvent, il contourne les mots extrêmes de la colonne située à sa gauche, ce qui permet d'éviter les confusions lorsque les mots de deux colonnes voisines ont tendance à se chevaucher.

L'écriture est une minuscule cursive de l'époque mérovingienne datable de la seconde moitié du VII^e s. ou du début du VIII^e s. On y reconnaît plusieurs mains, mais il ne semble pas possible d'établir une chronologie relative entre elles. Lorsque le parchemin et l'encre sont en bon état de conservation, cette écriture ne présente pas de difficultés

majeures de lecture. Malheureusement, la couche écrite a parfois été arrachée, ailleurs elle est encore recouverte par des fibres de papyrus et des résidus de colle. Le déchiffrement en est alors beaucoup plus malaisé. L'utilisation de la lampe de Wood ne permet guère d'améliorer les résultats et un nettoyage plus poussé risquerait de faire tout disparaître. Ajoutons que sur seize feuillets (ff. 2, 4, 5, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 26), les caractères latins sont accompagnés de notes tironiennes.

Dans leur état actuel de conservation, il n'est pas possible de rapprocher exactement les bords de deux ou de plusieurs feuillets. On note cependant de grandes similitudes d'écriture et de présentation entre cinq groupes de deux feuillets chacun (ff. 2-3, 4-5, 7-8, 9-10, 12-13).

Dans la partie supérieure de certains parchemins se remarque un titre, mais aucun n'a été entièrement conservé. Néanmoins les quelques indications que l'on en peut tirer jointes à la disposition générale de l'ensemble incitent à reconnaître en ces feuillets des fragments de documents comptables. Ils sont, en effet, occupés essentiellement par des listes de noms de personnes regroupés sous des localisations topographiques. Ces dernières sont constituées par un substantif, le plus souvent *colonica*, et par un toponyme. Les noms de personnes sont suivis de la mention de quantités chiffrées de produits de la terre, généralement des céréales, qui correspondent apparemment à des versements. Enfin, certaines colonnes se terminent par des totaux.

Avant d'examiner en détail les renseignements que fournissent ces documents, il convient de rechercher la personne physique ou morale qu'ils peuvent concerner. En raison même des circonstances de leur découverte, il existe une forte présomption pour que ce soit l'abbaye Saint-Martin de Tours. Mais il y a plus. Le 10 mai 775, Charlemagne, à la demande de l'abbé *Hitherius*, confirmait les dispositions prises, vers 730, par l'un des prédécesseurs d'*Hitherius*, l'abbé *Autlandus*, en vertu desquelles certaines *villae* avaient été affectées aux besoins des frères de Saint-Martin¹⁰. Dans la forme sous laquelle il nous est parvenu,

¹⁰ E. MÜHLBACHER, *Diplomata Karolinorum*, t. I. Pippini, Carlomanni, Caroli Magni diplomata, Hannoverae, 1906, p. 139-140: *Autlandus abbas quasdam villas instituerat quae fratribus mensuatim per totum annum servire deberent*. — Sur l'abbé *Autlandus*, voir *Vita s. Pardulfi, abbatis Waractensis*, éd. W. LEVISON, dans *Scriptores rerum merovingicarum*, t. VII. *Passiones vitaeque sanctorum aevi merovingici*, Hannoverae, 1920, p. 32, n. 2. *Autlandus* eut pour successeur immédiat *Teutsindus* qui fut également abbé de Fontenelle. Le prédécesseur de *Teutsindus* à Fontenelle, l'abbé Hugues (725-732) avait pris des dispositions analogues pour les frères de son abbaye (*Gesta sanctorum Patrum Fontanellensis coenobii*, éd. F. LOHIER et J. LAPORTE, Rouen, Paris, 1936, p. 42: *«Mensatas hoc in coenobio constituit deputatis videlicet villis que per unumquemque mensem sufficientem praeberent alimoniam»*).

ce diplôme ne semble pas sincère, mais le faussaire qui travaillait vraisemblablement vers le milieu du IX^e s., a utilisé des données réelles¹¹; en particulier, il ne nous paraît pas possible qu'il ait alors créé la liste des *villae* insérée dans le diplôme de Charlemagne. Quoi qu'il en soit, sept toponymes, à savoir *Antoniacus*, *Caniacus*, *Delfiacus*, *Melciacus*, *Novientus*, *Patriciacus* et *Talsiniacus*, déchiffrés sur les parchemins originaux mérovingiens se retrouvent dans le texte du diplôme de Charlemagne.

Ce premier rapprochement permet d'en établir un autre. Dans les titres inscrits soit au recto, soit au verso de quatre feuillets apparaît le nom d'*Agyricus* qui, à deux reprises, est qualifié d'*abbas*¹². Or, un certain *Agiricus* (ou *Aegiricus*) fut abbé de Saint-Martin de Tours dans la seconde moitié du VII^e s. Il est particulièrement connu pour être allé à Rome solliciter du pape Adéodat (672–676) la confirmation du privilège que l'évêque de Tours Chrodebert avait accordé à son abbaye¹³. Il est également cité dans un miracle survenu à Tours après la mort de saint Eloi, miracle que relate saint Ouen dans sa »*Vita Eligii*«¹⁴. Son nom fut introduit, à la date du 11 avril, dans certains manuscrits du martyrologe d'Usuard¹⁵.

Les faits ainsi établis paraissent suffisants pour attribuer les fragments de documents comptables à l'abbaye Saint-Martin de Tours. Ils permettent en même temps de les dater avec une précision relative. On ne connaît certes pas la date exacte à laquelle *Agiricus* devint abbé de Saint-Martin¹⁶; il est néanmoins vraisemblable de suiter son abbatiat

¹¹ Un diplôme de Charles-le-Chauve du 5 janvier 844 ou 845, relatif à la mense des chanoines de Saint-Martin et dont nous n'avons pas de raison de suspecter la sincérité, se réfère aux décisions d'*Autlandus* et à celles de *Gulfardus* et *Hitherius*, ses successeurs; cf. G. TESSIER, Recueil des actes de Charles II le Chauve, t. I, Paris, 1943, p. 173–177, n° 61.

¹² F. 12: »... *Agyrico abbate domus Delfiacus racio de agrario*«; f. 7: »in anno XXII... *domn. Agyrico abbate domus Milciacus racio de agrario*«; f. 6: »de *Jogundiaco in anno XXI orden[ante?] Agyri[co]*«; f. 1: *XXI orden[ante?] domn. Agirico*.

¹³ La lettre d'Adéodat date, au plus tard, de 674, année où mourut Chrodebert. Elle a été éditée dès le XVI^e s. par P. MASSON, *Libri sex de episcopis Urbis qui Romanam ecclesiam rexerunt*, Paris, 1586, f. 118v, et bien souvent reproduite depuis lors; voir, en dernier lieu, *Gallia christiana*, t. XIV, Paris, 1856, instr., col. 5–6, n° III. Les critiques qui, soit au XVII^e s., soit plus récemment, ont été dirigées contre ce document ne paraissent pas suffisamment fondées pour en suspecter l'authenticité.

¹⁴ *Vita Eligii episcopi Noviomagensis auctore Audoeno*, ed. Br. KRUSCH, dans *Scriptores rerum merovingicarum*, t. IV. *Passiones vitaeque sanctorum aevi merovingici*, Hannoverae, 1902, p. 735. Saint Ouen avait adressé la *Vita Eligii* à l'évêque de Tours Chrodebert.

¹⁵ AA. SS., Apr., II, Antwerpiae, 1675, p. 30–31.

¹⁶ Le miracle cité ci-dessus semble s'être produit peu de temps après la mort de saint Eloi (659 ou 660).

dans la seconde moitié du VII^e s. Si les cinq et peut-être même six documents qui portent une indication chronologique se réfèrent bien à *Agiricus*, nous aurions conservé des fragments datant des années 21, 22, peut-être 23, et 24 de son abbatiat.

Il nous faut maintenant revenir à une étude plus détaillée des documents ainsi localisés et datés. L'état dans lequel ils nous sont parvenus ne permet pas de reconstituer avec certitude leur présentation originelle. On peut, en particulier, se demander si chaque feuillet formait un tout à lui seul ou si les différents feuillets portant la même date étaient réunis matériellement, c'est-à-dire cousus ensemble pour former un rôle. Cette hypothèse paraît plausible¹⁷. Néanmoins, contrairement à ce qui, avait cru observer M. Bruckner¹⁸, nous n'avons remarqué aucune trace certaine de couture et d'autre part les trois feuillets qui semblent correspondre à un même exercice ont été écrits par des mains différentes. Le seul élément que nous pouvons retenir est qu'un chrisme, visible encore sur deux feuillets (ff. 4 et 9), était tracé au début de chaque document.

Des différents éléments qui constituent chacun de ces documents le premier qui retiendra notre attention est la donnée topographique. Celle-ci qui apparaît sur vingt et un feuillets est composée, sauf mutilation du texte, de deux termes: un substantif et un toponyme sous la forme adjectivale. Le substantif le plus fréquent est celui de *colonica*, parfois écrit en toutes lettres, mais le plus souvent abrégé en *colonic*. et surtout en *col.* : il désigne la tenure exploitée par un colon ou plutôt par un groupe de colons, puisque l'expression *colonica talis* est généralement suivie par plusieurs noms de personne¹⁹. Il semble que le terme *satium*, mentionné sur un feuillet (*satio Talsiniaco*) n'ait pas une signification bien différente²⁰. D'une portée plus générale sont les mots de *domus* et de *villa*. Ces termes figurent généralement dans les titres qui subsistent en tête

¹⁷ A titre de comparaison, rappelons que le polyptyque de Vuadald (Arch. dép. des Bouches du Rhône 6 G), daté de 813-814, a la forme d'un rouleau de 2 m 16 de long sur 0,23 à 0,25 m. de large. Il est constitué de quatre peaux cousues ensemble au moyen d'une étroite languette de parchemin. M. André VILLARD, directeur des services d'archives des Bouches du Rhône, a bien voulu compléter pour nous les renseignements que fournissent à ce sujet B. GUÉRARD, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Victor de Marseille*, t. I, Paris, 1857, p. XI et le Musée des archives départementales, Paris, 1878, pl. I.

¹⁸ *Chartae latinae antiquiores*, t. IV, p. 21-22.

¹⁹ Dans la mesure où l'état de conservation des documents permet de le déterminer, le nombre des personnes dépendant d'une même *colonica* varie entre un et dix, mais il peut dépasser ce dernier chiffre et même atteindre la vingtaine.

²⁰ F. 14, C 8. Plusieurs *colonicae* sont également mentionnées sur ce feuillet.

de certains parchemins ou dans les mentions dorsales²¹, alors que le document proprement dit énumère plusieurs *colonicae* dont la réunion constituait vraisemblablement la *domus* ou la *villa*²². Il semble qu'un même toponyme pouvait désigner l'ensemble de la *villa* (ou de la *domus*) et une *colonica* de cette *villa* (ou de cette *domus*) dont le nom s'était étendu à tout le domaine. Ainsi, d'après la mention du verso, le f. 15 concerne la *villa Patriciaco*; or, dans le texte du recto figure une *coloneca item Patriciaco*. De même, à une mention dorsale du f. 8 *domus Milciaco* correspond au recto *in ipso Milciaco*. Lorsque sur un même feuillet étaient copiés les relevés de plusieurs *domus*, les totaux étaient établis par *domus*. C'est ce qui semble pouvoir être déduit du f. 21; il présente un total vers la fin de la deuxième colonne, puis le texte reprend sous une nouvelle donnée topographique: *domus . . . iaco*²³.

Deux noms (*Milciacus*, *Antoniacus*) figurent chacun sur deux feuillets différents et un troisième (*Monte*) sur trois feuillets. Pour le premier, les similitudes d'écriture et de présentation permettent d'assurer que ces deux feuillets constituent deux fragments d'un même ensemble et il est vraisemblable que la forme latine *Milciacus* correspond sur chacun d'eux à un seul et même lieu. La même certitude ne peut être établie dans les deux autres cas. Il n'est pas impossible qu'à une même forme latine correspondent plusieurs toponymes. Par ailleurs, deux feuillets révèlent des cas d'homonymie; ainsi, sur le f. 20 est citée en A 10 une *col. Pariaco* et en B 17 une *col. item Pariaco*; il en est de même sur le f. 15, *col. Penerua* en C 7 et *col. item Penerua* en C 20²⁴. En revanche, certaines *colonecae* portaient un nom double: *col. Gaiaco et Trelaciaco* (f. 20, D 27), *col. Macidomo et Pereto* (f. 14, A. 3)). On note enfin l'existence de diminutifs en *-ello* ou en *-dello*: *Ognate* et *Ognatello* (f. 18), *Delfiacus* et *Delfiadello* (f. 12). A *Braciadello*, cité sur le même feuillet, a dû correspondre un *Braciacus* dont la mention n'a pas été conservée.

²¹ Par exemple, ff. 7 et 8v: »*domus Milciacus*«; f. 12: »*domus Delfiacus*«; f. 15v: »*de villa Patriciaco*«. Le terme *colonica* figure une seule fois dans un titre, f. 6: »*Inventum est ibidem agrarium, id est col. Lerciaco*«.

²² Le mot *villa* a pu aussi entrer dans la composition d'un toponyme. C'est le cas, par exemple, de la *colonica Villa Licimo* (f. 20 B 29) et vraisemblablement de *Villa Babone* (f. 18 A 27), *Villa Charebaude* (f. 19 A 35), *Villa Nutricion*. (f. 19 A 12), *Villa Rocconorum* (f. 19 A 17) et *Villa Zocorone* (f. 19 A 27). Notons également la *colonica Curte Gennardo* (f. 15 C 14).

²³ Une mutilation du parchemin a fait disparaître le début du toponyme. Une même disposition semble avoir existé sur le f. 16 qui comporte un total au bas de la deuxième colonne. La première ligne de la troisième colonne, malheureusement très effacée, débute peut-être par le mot *domus*. Le f. 20 sur lequel le compte est disposé sur cinq colonnes présente un total au bas de la troisième colonne, mais la disparition de la partie supérieure du parchemin ne permet pas de déterminer si la même explication est valable.

²⁴ La division d'une *colonica* à l'occasion d'une mutation pourrait peut-être justifier cette double mention.

Les toponymes dont le nom a pu être entièrement déchiffré dépassent le chiffre de quatre vingt dix, mais tous posent de difficiles problèmes d'identification. On connaît mal, en effet, le patrimoine de l'abbaye de Saint-Martin de Tours à l'époque mérovingienne. Le diplôme de Charlemagne du 10 mai 775, dont il a déjà été parlé, constitue notre principale source d'information²⁵, mais la plupart des toponymes cités dans ce texte n'ont jamais été identifiés ou les solutions proposées sont loin d'emporter la conviction²⁶. Pour nous en tenir aux toponymes communs au diplôme et aux parchemins mérovingiens, deux d'entre eux *Delfiacus* et *Melciacus* ne peuvent être situés sur une carte avec précision.

Par ailleurs, dès l'époque mérovingienne, l'abbaye de Saint-Martin possédait des biens en dehors de la Touraine²⁷. Les présents documents permettent, semble-t-il, d'en situer certains aux confins de la Touraine et du Poitou et quelques autres à ceux de la Touraine et de l'Anjou. Mais il est possible que d'autres possessions aient été beaucoup plus éloignées du sanctuaire tourangeau. Enfin certaines *colonicae* peuvent n'avoir laissé aucune trace dans la toponymie actuelle par suite de destruction totale ou de changement de nom au cours des siècles.

Un peu plus de neuf cents noms de personnes ont pu être déchiffrés. En raison de la mutilation des parchemins et de leur mauvais état de

²⁵ Voir plus haut, p. 4 La plupart des actes antérieurs au milieu de XIIe s. avaient été recopiés dans le cartulaire connu sous le nom de Pancarta nigra. Ce cartulaire, détruit pendant la Révolution, a été reconstitué sous forme d'analyse par E. MABILLE, La pancarte noire de Saint-Martin de Tours brûlée en 1793 et restituée d'après les textes imprimés et manuscrits, dans Mémoires de la Société archéologique de Touraine, t. XVII (1865), p. 319-542, et à part Paris, 1866. — Outre le diplôme de Charlemagne, des états du patrimoine de Saint-Martin sont fournis par un diplôme de Charles-le-Chauve du 23 avril 862 (G. TESSIER, Recueil des actes de Charles le Chauve, t. II, p. 32-41, n° 239), une grande bulle d'Alexandre III du 25 avril 1170 (J. RAMACKERS, Papsturkunden in Frankreich. N. F. 5. Band. Touraine, Anjou, Maine und Bretagne, Göttingen, 1956, p. 232-235) et un censier de la fin du XIIe s. copié sur les derniers feuillets d'un missel de Saint-Martin (Tours, ms 193, f. 195-196) et dont il n'existe qu'une édition fort médiocre par J.-X. CARRÉ DE BUSSEROLLE, Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire, t. VI, Tours, 1884 p. 253-254.

²⁶ Il en est ainsi de celles proposées par MABILLE, La pancarte noire, p. 519-540. Elles ont été corrigées et complétées avec plus ou moins de bonheur par E. MÜHLBACHER et G. TESSIER.

²⁷ Le seul acte privé conservé pour cette époque — il est daté du 8 juin 733 — est un acte de vente à Saint-Martin d'un bien situé dans le Brisgau; cf. Gallia christiana, t. XIV, Paris, 1856, instr. col. 6, n° 4 et K. H. DEBUS, Studien zu merowingischen Urkunden und Briefen, dans Archiv für Diplomatik, t. XIV (1968), p. 31-44 et 132-135. Sur la dispersion des propriétés ecclésiastiques à l'époque franque, voir E. LESNE, Histoire de la propriété ecclésiastique en France, T. 1 Epoques romaine et mérovingienne, Lille/Paris, 1910 p. 214-217.

conservation²⁸, certains noms n'ont pu être restitués entièrement et quelques autres ont résisté à toutes les tentatives de lecture.

Chaque article ne mentionne qu'un seul nom de personne. A deux reprises toutefois, sont réunis deux noms: *Bajo* et *Nonnus* (f. 9, A 15), *Theudolaicus* et *Leudoleno* (f. 15, C 10) et dans deux cas un homme et son frère: *Sileubus* et *frater suo* (f. 9, A 15), *Chaddo* et *frater* (f. 10, B 19)²⁹. Il s'agit presque exclusivement de noms d'homme. On ne compte guère qu'une vingtaine de noms de femme, dont près de la moitié sont réunis sur le même feuillet (f. 20). Dans l'ensemble ces noms présentent une grande variété; il y a certes des cas d'homonymie: un même nom peut être porté par trois ou quatre personnes différentes; d'autre part, un même radical peut être suivi tantôt d'une désinence masculine, tantôt d'une désinence féminine: *Audobertus* et *Audoberta*, *Bobus* et *Boba*, *Leodo* et *Leoda*, etc. Les noms, dans leur très grande majorité sont issus du germanique³⁰; on ne compte guère qu'une trentaine de noms d'origine gallo-romaine, tels qu'*Antonius*, *Centonarius*, *Claudius*, *Domicianus*, *Gallus*, *Romanus*, *Ursus*, etc.³¹

Il est très rare qu'un nom soit accompagné d'une qualité; nous avons noté seulement une *Bodolena vidua* (f. 9, B 4), un *Bercthesundus diaconus* (f. 19, B 17) et un *Dulcerone clericus* (f. 19, B 39). Mais il est vraisemblable que toutes ces personnes habitant des *colonicae* jouissaient du statut juridique de colon.

²⁸ Ils ne constituent sans doute qu'un état très incomplet des tenanciers de Saint-Martin de Tours dans la seconde moitié du VII^e s., puisqu'un siècle plus tard, Elipand de Tolède reprochait à Alcuin, alors abbé de Saint-Martin, de regorger de richesses et de posséder 20 000 hommes; cf. E. DÜMMLER, *Epistolae Karolini aevi*, t. II, Berlin, 1895, p. 302.

²⁹ Sur ces quatre exceptions trois se remarquent sur les ff. 9 et 10 qui sont deux fragments d'un même document. Il y a aussi vraisemblablement deux noms réunis sur le f. 6 en A 10 et en B 20.

³⁰ La plupart se retrouvent dans l'ouvrage de M.-Th. MORLET, *Les noms de personne sur le territoire de l'ancienne Gaule du VI^e au XII^e s. I. Les noms issus du germanique continental et les créations gallo-germaniques*, Paris, 1968. — Le grand nombre de noms d'origine germanique apporte un argument supplémentaire à la datation proposée: seconde moitié du VII^e s.

³¹ La liste de noms de personnes transcrite vraisemblablement à la même époque (après 662) au dos de l'ivoire Barberini comporte au contraire une très forte proportion de noms gallo-romains; cf. R. BERGMANN, *Die Trierer Namenliste des Diptychons Barberini*, dans *Namensforschung. Festschrift für Adolf BACH*, Heidelberg, 1965, p. 38-48. Selon des recherches récentes, cette liste a été rédigée, non dans la région de Trèves, comme on l'a cru longtemps, mais en Provence; cf. H. THOMAS, *Die Namenliste des Diptychon Barberini und der Sturz des Hausmeiers Grimoald*, dans *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, t. XXV (1969), p. 17-63, et surtout J. VEZIN, *Une nouvelle lecture de la liste de noms copiée au dos de l'ivoire Barberini*, dans *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, Nouvelle série*, 7 (1971), p. 19-53.

Chaque nom de personne est suivi d'un ensemble de mots abrégés et de chiffres qui indiquent la nature et le montant des redevances dues. Outre deux feuillets trop mutilés pour que l'on puisse en juger (ff. 23 et 25), un seul feuillet (f. 19) fait exception à cette règle. Sur ce feuillet, en effet, une quinzaine de lignes ne comportent qu'un nom de personne. Il est difficile de rendre compte de façon satisfaisante de ce qui paraît être une anomalie. Peut-être s'agit-il de tenanciers dont les redevances n'étaient pas précisées pour cet exercice et dont les noms avaient été cependant inscrits pour mémoire.

Les redevances sont uniquement constituées par des prestations en nature. Il n'est jamais question de versement d'espèces monétaires³². Les fruits de la terre exigés sont surtout des céréales, à savoir le froment, toujours désigné par le mot *triticum*³³, le seigle³⁴, l'orge³⁵ et l'avoine³⁶. Ces quatre céréales sont mentionnées sur tous les feuillets et sont toujours citées dans cet ordre qui semble être un ordre hiérarchique, de la plus noble à la plus vulgaire. Un même tenancier pouvait avoir à verser des quantités soit de chacune de ces céréales, soit de trois, de deux ou d'une seule d'entre elles. Une cinquième céréale, l'épeautre (*spelta*)³⁷, n'est mentionnée que sur six feuillets (ff. 1, 6, 11, 16, 19, 21), soit que les documents concernent des régions où elle était moins cultivée, soit qu'elle ait été plus rarement retenue comme produit soumis à redevance. Une sixième céréale, l'*unigrania*, semble avoir été encore plus rare; elle n'apparaît que sur deux feuillets et une fois seulement sur chacun

³² Au contraire le seul fragment de compte original que nous connaissions pour l'époque carolingienne (Bibl. nat., ms latin 11379, f. 2) ne relève que des versements en espèces. Voir P. GASNAULT, Un document comptable du IX^e s. provenant sans doute de Saint-Bavon de Gand, dans: Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France, 1970 p. 310-317.

³³ On sait qu'en Gaule le mot *frumentum* n'apparaît que dans les dernières années du VIII^e s.; cf. P. AEBISCHER, Les dénominations des «céréales», du «blé» et du «froment» d'après les données du latin médiéval. Essai de stratigraphie linguistique, dans Essais de philologie moderne (1951), Paris 1953, p. 82. L'emploi exclusif *triticum* constitue donc un argument supplémentaire pour attribuer ces documents à l'époque mérovingienne. Le mot *triticum* n'est écrit qu'une seule fois en toutes lettres: *tritico* (f. 21, B 23) et il est généralement abrégé en *t.*, *trd.*, *tr.*, *tret.* ou *tri.*

³⁴ Écrit une seule fois en toutes lettres: *segale* (f. 21, B 25), abrégé en *s.*, *se.*, *sec.*, *scl.*, *secl.*, *sigl.* ou *sigal.* Sur un feuillet (f. 16), une note tironienne semble correspondre à *secalis*. Ces mentions du mot *segalis* sont plus anciennes que celles citées par P. AEBISCHER, Le «seigle» dans le latin médiéval, dans Zeitschrift für Romanische Philologie, t. LXIX (1953), p. 395-396. Sur le f. 6, où le mot *segalis* est habituellement abrégé en *sec.*, apparaît à la ligne B 16 la forme *sel.* Si celle-ci, dont le déchiffrement n'est pas entièrement assuré, est une abréviation de *siligo*, ce serait la seule mention connue de ce mot à l'époque mérovingienne; cf. AEBISCHER, ibidem, p. 397.

³⁵ Écrit une fois en toutes lettres: *ordeo* (f. 21 B 26), abrégé en *ord.* ou *or.*

³⁶ Écrit parfois en toutes lettres *avena* (f. 21 B 27) ou *avina* (f. 14) ou bien abrégé en *a.*, *av.*, *aven.*, *avin.* ou *avn.*

³⁷ Abrégé en *sp.*, *spl.* ou *spt.*

d'entre eux³⁸. Il s'agit peut-être d'une variété d'épeautre. Il faut aussi sans doute rattacher à une redevance en céréale la mention *Authelmus de meta modia duo*³⁹, bien que l'interprétation exacte du mot *meta* prête à difficulté. Notons toute fois que les lexiques de notes tironiennes ont conservé les notes correspondant à l'expression *de meta*⁴⁰.

Sept feuillets font état d'une redevance en bois. Sur quatre d'entre eux (ff. 2, 17, 18 et 21), cette redevance n'est mentionnée qu'une seule fois; sur les trois autres (ff. 1, 14 et 19) elle est, au contraire, très fréquente. Le mot *lignum* est soit abrégé en *lign.*, soit rendu par une note tironienne dont l'interprétation ne fait aucun doute⁴¹. Sauf une fois dans un total⁴², ce mot n'est jamais suivi d'un chiffre indiquant la quantité versée (par exemple, f. 17 A 18: *Maurucio lign.*); en revanche, il est souvent accompagné d'un verbe: *redebit*⁴³ ou *dedit*. La redevance en bois ne s'ajoute jamais à une redevance en céréale; il semble même qu'elle ait pu remplacer une telle redevance. Ainsi dans un exemple au moins la mention d'une redevance de deux muids d'orge a été rayée et les mots *lign. dedit* ont été ajoutés à la suite, sans doute par l'auteur de la rature⁴⁴. A cette redevance en bois répond le mot *lignaticum* mentionné dans un total (f. 6, B 27: *excepto lignateco mod. L...*)⁴⁵.

A neuf reprises sur un seul et même feuillet (f. 21) est mentionnée une redevance mystérieuse écrite tantôt *briscaria*, tantôt *briscario*, et dont les quantités exigées varient entre deux muids et un demi-muid. Peut-on rapprocher ce mot qu'ignorent tous les dictionnaires de la langue latine de la forme *brisca*, le rayon de miel, qui a donné en ancien français *brêche*, et considérer cette redevance comme une fourniture de cire ou de miel? Il est cependant curieux de constater qu'elle n'a pas été

³⁸ F. 11, A 6: *Aunobertus trd. III, ord. I, unigrania I*; f. 20, B 11: *Teodomarus unigrania semis, s. semis, or. I et semis, av. I*.

³⁹ F. 20, D 28. Le mot *meta* est peut-être abrégé en *m.* sur le 26.

⁴⁰ G. SCHMITZ, *Commentarii notarum tironianarum*, Lipsiae, 1893, p. 72, 90b.

⁴¹ G. SCHMITZ, *Commentarii notarum tironianarum*, Lipsiae, 1893, pl. 74, 39.

⁴² F. 2, C 7: *lign. mod. CXIII*. Il en était sans doute de même sur le f. 1 en E 27; la mutilation du parchemin a fait disparaître la fin de la ligne et il n'en reste que le mot *lign.*

⁴³ Une fois écrit en toutes lettres (f. 14, B 25: *Bobus redebit lign.*); dans tous les autres cas rendu par une note tironienne qui semble correspondre à SCHMITZ, op. cit., pl. 16, 50.

⁴⁴ F. 18, A 11. Cette addition est précédée d'une croix qu'il faut sans doute considérer comme un signe de renvoi. Comme cette croix a été tracée également en fin des lignes 7 et 9 de la même colonne à la suite de mentions de redevances en céréales raturés il est vraisemblable que dans ces deux cas la redevance en bois a, là-aussi, remplacé une redevance en céréales. Par ailleurs, les mots *ded. lign.* ajoutés en fin de la ligne 20 col. B, f. 1 suivent une mention de redevances en céréales sans doute raturée. Enfin, les notes tironiennes ajoutées par la main qui a rayé une mention de redevances en céréales f. 21, A 13 (*t. II, secl. I, or. I, a I*) semblent pouvoir s'interpréter *lignum debet*.

⁴⁵ Il est possible que ce mot soit également écrit au verso du f. 19.

reprise dans la récapitulation qui occupe la partie inférieure de la seconde colonne de ce feuillet.

Toutes les redevances sont mesurées en muids ou en sous-multiples du muid. A vrai dire, le mot *modius* n'apparaît, généralement abrégé en *mod.*, que dans les totaux⁴⁶. Il semble cependant possible d'en déduire qu'il faut sous-entendre ce mot lorsque dans le détail des articles l'unité de mesure n'est pas précisée. Les autres mesures mentionnées sont le setier, cité à cinq reprises sur deux feuillets différents⁴⁷, et le *quarsescium*. Ce mot est écrit en toutes lettres sur deux feuillets⁴⁸ et nous pensons qu'il faut développer ainsi l'abréviation *qū* o *q̄* qui apparaît ailleurs⁴⁹, de même qu'une note tironienne assez fréquente⁵⁰. Nous proposons d'y reconnaître une forme abrégée de *quartrisescium*, vocable que relèvent les dictionnaires latins d'après les lexiques de notes tironiennes en lui donnant le sens de quadruple setier⁵¹.

Le nombre de muids, de setiers ou de *quarsescia* pour un produit donné est toujours écrit en chiffres romains; en plus, dans un total les chiffres romains sont suivis de leur transcription en toutes lettres⁵². Pour exprimer la notion de demi, le terme utilisé est celui de *semis* écrit soit en entier⁵³, soit en abrégé (*sem.*, *sim.*, *si.*, *s.*)⁵⁴ ou bien remplacé par une note tironienne dont la forme présente quelques variantes d'un feuillet à l'autre⁵⁵.

On remarque donc la progression suivante pour les mesures: setier (1/16 de muid), quadruple setier (1/4 de muid), demi-muid et muid. Les quantités versées par un tenancier pour une redevance donnée varient entre un setier et trois muids; un chiffre plus élevé est rare et il ne dépasse jamais huit muids. Rien ne nous permet de savoir quelle était la capacité réelle de ce muid. D'autre part, on peut se demander à quoi correspondait le mot *modius* rapproché dans un total du terme *lignum*⁵⁶. Sans doute s'agit-il d'une équivalence: une quantité de bois représentant la valeur de tant de muids de céréales.

⁴⁶ On rencontre cependant deux exceptions, f. 20, D 28: *Authelmus de meta modia duo*; f. 21, A 31: «... secl. modio semis».

⁴⁷ F. 14, A 18, A 27, B 1; f. 19, C 2 et 3.

⁴⁸ F. 11, A 22: *Domnemaris sigl. quarescio*; f. 21, A 14: ... t. *quarsescio*

⁴⁹ Pour *qū*, cf. f. 8, B 9 et C 10; pour *q̄*, cf. f. 16, C 30, f. 17, A 21, A 22, A 27, C 4, f. 18, A 26.

⁵⁰ Par exemple f. 13, B 3 et 4; f. 14, B 4, 7, 11, 21; f. 19, A 9, B 30; f. 20, A 4, B 6, C 1, etc.

⁵¹ Pour le dessin de cette note, cf. SCHMITZ, op. cit., pl. 90, 48.

⁵² F. 20, C 17-18: *Fiunt simul mod. CLXXXI, cento octoaginta et un.*

⁵³ F. 14, B 28 et C 3.

⁵⁴ Pour *sem.* cf. ff. 1, 2, 3, 6, 7, etc.; pour *s.*, cf. ff. 16, 17, 18, etc.

⁵⁵ Cf. ff. 2, 4, 5, 12, 13, 15, 19, 20, 21, 22, 26.

⁵⁶ Cf. plus haut, p. 11.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler à plusieurs reprises des totaux que présentent dix feuillets au bas de l'une ou de l'autre de leurs colonnes⁵⁷. Ils fournissent la récapitulation, toujours exprimée en muids, des quantités de blé, de seigle, d'orge, d'avoine, d'épeautre et de bois comptabilisées, puis un total général. Ces totaux sont introduits par une formule telle que: *sunt* (ou *fiunt*) *in summa* (ou *semul*)⁵⁸.

Le mot *agrarium* que l'on remarque à six reprises soit dans les titres inscrits en tête de trois feuillets⁵⁹, soit dans trois mentions dorsales⁶⁰ laisse à penser que ces différentes redevances étaient versées pour acquitter le droit d'*agrarium*. Le mot *agrarium* apparaît assez fréquemment dans les documents de l'époque franque⁶¹; en particulier la loi des Bawarois le définit comme l'un des droits auxquels étaient soumis les colons⁶². Ajoutons qu'un diplôme de Charles le Chauve de 849, relatif à la *villa* d'Antoigné, en fait lui-aussi état⁶³. A l'*agrarium* semble s'ajouter le *lignaticum* qui, comme nous l'avons signalé plus haut, est mentionné au moins une fois⁶⁴.

Au terme de cette description, il semble que l'on puisse définir les feuillets de parchemin retrouvés dans la reliure de l'ancien manuscrit 88 de Saint-Martin de Tours comme des états de redevances dues par des tenanciers de l'abbaye de Saint-Martin pour acquitter les droits d'*agrarium*

⁵⁷ F. 1, 2, 6, 7, 10, 15, 16, 17, 20, 21.

⁵⁸ Une mention formulée en des termes analogues a été écrite par une main cursive du VII^e-VIII^e s. dans la marge inférieure du f. 86 du ms latin 9550 de la Bibliothèque nationale: *Fiunt in suma sal libras CCCC de areas monastirii Eriense*; cf. E. A. LOWE, *Codices latini antiquiores*, t. V, Oxford, 1950, n° 589. A notre connaissance cette mention n'a été relevée ni par les historiens de Noirmoutier, ni par ceux du sel.

⁵⁹ F. 6: *Inventum est ibidem agrarium*; f. 7: ... *domus Milciacus racio de agrario*; f. 12: ... *racio de agrario*.

⁶⁰ F. 19v: ... *et pro agrario* ...; f. 6v: [*a*] *grarium de Jogundiaco in anno XXII ord. Agyri[co]*.

⁶¹ Les principales références sont fournies par DU CANGE, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, éd. G. A. L. HENSCHEL, t. I, Paris, 1840, p. 149, J. F. NIERMEYER, *Mediae latinitatis lexicon minus*, fasc. 1, Leiden, 1954, p. 31 et par le *Mittellateinisches Wörterbuch bis zum ausgehenden 13. Jahrhundert*, t. I, fasc. 3, München, 1960, col. 407.

⁶² *Lex Baiwariorum*, tit. 1, § 13, éd. E. von SCHWIND, dans *Leges nationum germanicarum*, t. V, pars II, Hannoverae, 1926, p. 286: »*De colonis vel servis ecclesiae qualiter serviant vel qualia tributa reddant. Hoc est agrarium ... de XXX modis III donet*«. D'après ce texte que semble confirmer un passage de la vie de s. Didier de Cahors (*Vita s. Desiderii*, éd. Br. KRUSCH, dans *Scriptores rereum merovingicarum* t. IV, p. 581-582, les colons étaient tenus au versement du dixième de leur récolte.

⁶³ G. TESSIER, *Recueil des actes de Charles le Chauve*, t. I, p. 300-303, n° 113: »... *excepto mensuali atque agrario in victu eorundem jamdudum attributo* ...« Les parchemins mérovingiens citent, à deux reprises une *colonica Antoniaco*, identifiable vraisemblablement avec cette *villa* d'Antoigné (Maine-et-Loire, canton de Montreuil-Bellay).

⁶⁴ F. 6, B 27: »... *excepto lignateco mod. L* ...«

et de *lignaticum*. Les termes *brevis*⁶⁵ et *plenarius*⁶⁶ que nous pensons pouvoir déchiffrer au dos de trois documents confirmeraient cette interprétation. Il en est de même du titre porté en tête du document 6: *Inventum est ibidem agrarium, id est col. Lerciaco*. En raison de cette formulation on pourrait même se demander si ce document ne faisait pas partie d'une description plus complète des biens de l'abbaye ou n'en constituait pas un extrait. On sait que des polyptyques généraux et particuliers de Saint-Martin ont existé au IX^e s.⁶⁷, mais jusqu'à présent on n'avait trouvé aucune mention de tels documents pour l'époque mérovingienne⁶⁸.

Ajoutons qu'un fait constaté sur tous les fragments, à l'exception d'un seul, permet de se demander s'ils n'ont pas servi directement à la perception des redevances. On remarque, en effet, que la partie de la ligne où ont été portées les indications relatives à la nature et à la quantité des redevances versées a, dans presque tous les cas, été rayée par un trait horizontal; sur deux feuillets ce trait recouvre même le nom du tenancier⁶⁹. Les noms de lieu et les totaux échappent toujours à ce traitement. La rature semble bien avoir été portée par une main autre que celle qui a copié l'état, car l'encre est généralement d'une teinte différente, soit plus claire, soit plus foncée. D'autre part, des mentions ont

⁶⁵ Fol. 20 verso: *Brevis de Caniaco*. Le mot *brevis* semble figurer aussi au dos du feuillet 19. Pour ce sens de *brevis*, voir NIERMEYER, *Mediae latinitatis lexicon*, p. 105, § 9, et *Mittellateinisches Wörterbuch*, t. I, col. 1577, § 5.

⁶⁶ Fol. 15: *Hic est plenarius de agrario . . . de villa Patriciaco*. D'après les exemples cités par NIERMEYER, *Mediae latinitatis lexicon*, p. 808, le mot *plenarius* apparaît avec le sens de polyptyque uniquement dans des documents manœux.

⁶⁷ Un diplôme original de Pépin I^{er} d'Aquitaine du 9 juin 828 se réfère à une description de la *villa Antoniaco* dressée sous l'abbatiat d'Alcuin: *»discriptionem ibidem optulerunt ad relegendum in quo continebatur quomodo sub tempus Alcuino abbate ipsi coloni ex ipsa villa . . . cum juramento dictaverunt quid per singula mansa ex ipsa curte desolvere debebant et habebant daturum: ipsa discriptio anno trigesimo quarto regnante Carolo rege«*; cf. B. GUÉRARD, *Polyptyque de l'abbé Irminon*, t. II, Paris, 1844, p. 344-345 et L. LEVILLAIN, *Recueil des actes de Pépin I^{er} et de Pépin II d'Aquitaine*, Paris, 1926, p. 46, n° XII. — D'après Pierre Béchin, chroniqueur du début du XII^e s., une description des *villae* de Saint-Martin aurait été dressée en 856; cf. A. SALMON, *Recueil des chroniques de Touraine*, Tours, 1854, p. 43: *»Anno verbi incarnati DCCCLVI^o, Caroli autem XVII^o, Hilduini abbatis III^o, facta est descriptio villarum sancti Martini . . .«*. Le diplôme de Charles le Chauve du 23 avril 862, énumérant les *villae* affectées à la mense des chanoines (G. TESSIER, *Recueil des actes de Charles le Chauve*, t. II, p. 32-41, n° 239) fut sans doute établi d'après cette description.

⁶⁸ Sur un plan plus général, ces documents de la seconde moitié du VII^e s. constituent un jalon remarquable entre le fragment original de polyptyque, datable du milieu du VI^e s. et intéressant vraisemblablement l'église de Ravenne, que conserve la Bibliothèque Vaticane (J.-O. TJÄDER, *Die nichtliterarischen lateinischen Papyri Italiens aus der Zeit 445-700*, Lund, 1955, p. 184-189) et les grands polyptyques du début du IX^e s.

⁶⁹ Les ff. 12 et 13 qui proviennent d'un même rôle.

été ajoutées à la suite de certains articles, soit en toutes lettres: *dedit lignum* (f. 1, B 10; f. 18, A 11), soit, le plus souvent, en notes tironiennes: *dedit* (f. 10, A 17; f. 19, C 39), *reddet lignum* (f. 14, A 4, A 7, B 18), *lignum debet* (f. 21, A 13), *debet nihil* (f. 21, A 29)⁷⁰. Nous pensons que la personne chargée de contrôler les recouvrements avait ces états entre les mains et, au fur et à mesure que les tenanciers s'étaient acquittés de leurs charges, elle rayait l'article les concernant. Cette rature constituait une sorte de certificat de paiement. Le cas échéant, elle annotait le texte en y apportant les modifications nécessaires. En prenant le mot dans un sens assez large, on pourrait même considérer que les états ainsi annotés constituaient des sortes de comptes permettant de déterminer les quantités réellement perçues. Il semble même qu'une mise au net ait pu en être effectuée. C'est cette opération que vise sans doute la mention *exemplatus est* que nous croyons pouvoir déchiffrer au dos d'un document (f. 18).

En terminant, il est bon de rappeler que l'état fragmentaire des parchemins et les difficultés de la lecture interdisent d'apporter des conclusions définitives sur ces documents. Ils fournissent cependant la preuve qu'une comptabilité écrite était régulièrement tenue à Saint-Martin de Tours dans la seconde moitié du VII^e s. Il est vraisemblable qu'il en était de même dans les autres grandes abbayes mérovingiennes.

Appendice

A titre d'illustration, nous joignons à cet article le texte de deux feuillets. Rappelons que l'ensemble doit paraître dans la Collection de Documents inédits sur l'histoire de France et que le feuillet 9 a déjà été publié trois fois⁷¹.

Feuillet 2 (planche I)

Parchemin de 97 à 100 mm. de haut sur 186 à 190 mm. de large, représentant un fragment d'une feuille de plus grandes dimensions dont il manque les parties inférieure et supérieure. Le texte est disposé sur trois colonnes qui ne sont pas séparées par un trait. La partie de la ligne où est portée l'indication des redevances a été rayée, sauf en A 4, B 5 et sans doute C 1.

L'écriture et la présentation de ce feuillet s'apparentent très étroitement à celles du feuillet 3. Ils constituent vraisemblablement deux fragments d'une même feuille de

⁷⁰ Nous ne sommes pas absolument certain de l'interprétation que nous avons cru pouvoir donner d'autres mentions de ce genre portées en notes tironiennes: *agelli nihil habet* (f. 4, A 5, A 11; f. 5, A 6), *de reliquo dedit*, *de reliquo nihil dedit*, *de reliquo renuit* (ff. 12 et 13, passim).

⁷¹ B. BISCHOFF, Ein wiedergefundener Papyrus und die ältesten Handschriften der Schule von Tours, dans *Archiv für Kulturgeschichte*, t. XXIX (1939), p. 38; A. BRUCKNER et R. MARICHAL, *Chartae latinae antiquiores*. Part IV, Olten, Lausanne, 1967, p. 22; P. GASNAULT, Documents mérovingiens inédits de Saint-Martin de Tours, dans *Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine*, t. XXV (1968), p. 266.

parchemin, dont le feuillet 2 correspondrait à la partie supérieure et le feuillet 3 à la partie inférieure. Néanmoins, il n'est pas possible d'en rapprocher exactement les bords et il faut supposer entre eux l'existence d'une lacune, sans doute de faible hauteur.

colonne A

1. . . . roald. t. sem., or. II.
2. Hildiern. av. I.
3. Leonoald. t. I, or. II, av. I.
4. Auroald. sec. I sem., or. I, av. I.
5. Adroald. t. I, or. II, av. I.
6. Gunciolen. or. sem., av. I.
7. Genebertus or. I sem.
8. Dructemaris t. I, sec. I, or. I, av. I.
9. . . . goen. t. sem., or. I, av. I.
10. Leofred. or. I, av. I.
- 10 bis. Medeveus.⁷²
11. . . .

colonne B

1. Agoald. . . .
2. Eosoald. t. I, sec. I, or. I.
3. Sigulfus or. II.
4. Regnoald. t. I, or. I, av. I.
5. Aujen. or. I, av. I.
6. Aujobertus . . . I.
7. Gunsoald. t. I, or. I.
8. Remesind. or. I, av. I.
9. Leodemaris t. sem., or. I, av. I.
10. Ebromaris t. sem., or. I.
11. . . .

colonne C

1. Maurobertus t. I, or. I, av. I.
2. trd. mod. LXVI.
3. sec. XXIII semis.
4. or. CXVIII et semis.
5. aven. CIII.
6. Sunt mod. CCCXII.
7. lign. mod. CXIII.
8. Fiunt in semul mod. CCCCXX . . .⁷³

Feuillet 11 (planche II)

Parchemin de 230 à 235 mm. de haut sur 125 à 132 mm. de large, représentant un fragment d'une feuille de plus grandes dimensions mutilée dans ses parties supérieure et inférieure et du côté droit. Le texte disposé sur deux colonnes séparées par un trait. La fin des lignes de la seconde colonne a généralement disparu par suite de la mutilation du parchemin. La partie de la ligne où est portée l'indication des redevances a été systématiquement rayée. On remarque, au verso, un titre qui n'est malheureusement qu'en partie déchiffrable: »In ann. XXIII domus Mad . . .«

⁷² Le nom *Medeveus* a été ajouté, en plus gros module, sur deux lignes entre les colonnes A et B, à la hauteur de A 10.

⁷³ Les derniers chiffres sont effacés. Si l'addition est exacte, il faudrait lire CCCCXXV.

colonne A

1. *Andegisil* . . .
2. *Berteramn. trd. I, aven. sem.*
3. *Austroald. sigl. I, spl. I, aven. I.*
4. *Leodo trd. I, spl. I, ord. I sem.*
5. *Arnegisil. ord. I.*
6. *Aunobertus trd. II, ord. I, unigrania I.*
7. *Chadolen. trd. I, aven. I.*⁷⁴
8. *Deorinus trd. III, ord. I.*
9. *Addolen. trd. I, aven. sem.*
10. *Austrobertus trd. sem., aven. I.*
11. *Chrodoberto trd. sem.*⁷⁵, *sigl. I, trd. semis, ord. semis, aven. semis.*
12. *Imnegisilus sigl. semis, aven. I.*
13. *Gundoland. trd. I, aven. I, sigl. I semis.*
14. *Dragolen. trd. II, spl. II, ord. I.*
15. *Feriol. trd. I, ord. I, aven. I.*
16. *Maurus trd. semis, sigl. semis, aven. I.*
17. *Nantulfus sigl. I semis, ord. I semis, aven. I.*
18. *Vuillobertus ord. sem., aven. I semis.*
19. *Friomatus trd. I, ord. I, aven. I.*
20. *Teumaris sigl. semis, ord. semis, aven. I.*
21. *Teudardo sigl. semis, ord. semis, aven. I.*
22. *Domnemaris sigl. quarescio, av. semis.*
23. *Agoaldus sigl. semis, aven. I.*
24. *col. Calviacus*
25. . . . *spl. I, aven. I.*

colonne B

1. . . . *maris sigl. . . .*
2. *Sinnatus trd. I, spl. . . .*
3. *col. Salciacus*
4. *Genomarus spl. I, av. . . .*
5. *Bodolen. trd. semis, sigl. . . .*
6. *Berteramn. trd. semis . . .*
7. *Aldomaris trd. semis, ord. I.*
8. *Eobertus sigl. semis.*
9. *col. Fiolenas*
10. *Centonarius sigl. I, ord. . . .*
11. *Bonoaldus spl. I, ord. I.*
12. *Genomundus ord. semis.*
13. *Modolen. trd. semis, sigl. . . .*
14. *Audiernus aven. I.*
15. *Leudoald. ord. I, av. I.*
16. *Austren. ord. I, spl. semis.*
17. *Ebroald. ord. semis.*
18. *Gaucinus ord. semis, av. I.*
19. *Austemius ord. semis, trd. I semis.*
20. *Vuadobod. trd. semis, ord. I.*
21. *Aujobertus sigl. I, ord. I.*
22. *Domnoaldus sigl. I, ord. I.*

⁷⁴ Un groupe de notes tironiennes a été ajouté entre les lignes A 6 et A 7 et répété à la fin de la ligne 7. Il signifie peut-être *de villa*.

⁷⁵ Après les mots *trd. sem.* on remarque un groupe de notes tironiennes; la première semble correspondre au mot *cum*; nous n'avons pas réussi à déchiffrer la suite.

23. *Genobertus ord. I.*
24. *col. Monte Jocundus*
25. . . . *deramn. spl. I semis.*

mention au verso

In ann. XXIII domus Mad . . .